Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20211207-DEL75_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE
LA TOUR DU PIN

RE[illegible]E FRANCAISE

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°75/2021

*L'an **deux mil vingt et un**, le **07 décembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.*

Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND,** MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT,** Mme Catherine **LEPETIT,** M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY.

***Procurations** : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).*

*M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.*

OBJET : ZAC CENTRE VILLE – ATTRIBUTION MARCHE DEPOLLUTION ILOTS A-B ET E.

Exposé du Maire

Dans le cadre de la vente des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville à la SCCV Grammont Chéruy, il a été convenu dans la promesse de vente que la commune assurerait la dépollution de ces trois ilots.

Un appel d'offres a donc été lancé, avec une parution dans le journal "L'ESSOR" le 15 octobre 2021.

Les candidatures et offres devaient nous parvenir avant le 19 novembre 2021 à midi.

A cette date, huit entreprises ont candidaté et le bureau d'études GONE Environnement a effectué une analyse des offres présentées, en leur qualité de maître d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 13/12/2021
Reçu en préfecture le 13/12/2021
Affiché le
ID : 038-213803166-20211207-DEL75_2021-DE

Ces entreprises sont les suivantes :

- PERRIER TP	Saint-Priest (69800).
- BIOGENIE	Château-Gaillard (01500).
- VINCI Construction	Meyzieu (69881).
- SOLREM	Bruz (35170).
- ORTEC	Aix en Provence (13799).
- COLAS Environnement	Miribel Les Echets (01700).
- GRS VALTECH	Saint Pierre de Chandieu (69780).
- RESOLVE	Gemenos (13420).

La Commission d'Appel d'Offres s'est ensuite réunie le 2 décembre 2021 pour statuer sur cette analyse et décider de l'attribution de ce marché de travaux.

Ainsi, la Commission a décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise PERRIER TP de Saint-Priest pour un montant de travaux de 551.278 € hors taxes, auxquels se rajoute l'option relative à la deuxième campagne de suivi de la qualité de l'air (poussières) après la réalisation des travaux (1.510 € hors taxes), soit un total de 552.788 € hors taxes.

Nous vous précisons qu'une première campagne de suivi identique sera effectuée avant le démarrage des travaux ; ceux-ci étant prévus de janvier à mai 2022.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 2 décembre 2021 attribuant les travaux de dépollution des ilots A-B et E de la ZAC Centre-Ville à l'entreprise PERRIER TP de Saint-Priest (69800) pour un montant total de 552.788 € hors taxes, option comprise.

☞ Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de ce marché de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité.

MAIRIE DE PONT-DE-CHERUY * 38 (Isère) *

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 08 décembre 2021
Le Maire,